



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/CN.16/1993/11
23 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
Première session
12-23 avril 1993
Point 6 de l'ordre du jour

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Lettre datée du 22 avril 1993, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Autriche
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'un document intitulé "Schéma de coopération pour le développement des universités établi par l'Autriche" (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document officiel de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Autriche auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Peter HOHENFELLNER

Annexe

SCHEMA DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES UNIVERSITES
ETABLI PAR L'AUTRICHE

ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

Principes

1. En tant que petit pays industriel ayant un niveau d'éducation élevé, des connaissances techniques approfondies et une vaste expérience pratique - en ce qui concerne la coopération pour le développement en général - l'Autriche offre les conditions les plus avantageuses pour la coopération en faveur du développement dans le domaine de la "mise en valeur des ressources humaines".
2. L'éducation est un moyen d'encourager l'auto-assistance; malgré son coût relativement faible (par rapport à d'autres secteurs), c'est la forme de coopération pour le développement qui produit les résultats les plus durables et qui s'avère la plus efficace à moyen ou à long terme.
3. Un schéma bien conçu se prêtant à une application à long terme peut et devrait faire de l'Autriche un exemple resplendissant à suivre dans ce domaine pour les autres pays.
4. Le schéma devrait pouvoir s'appliquer facilement à tous les pays partenaires et, pour ce qui est des performances, il devrait répondre à des besoins précis et produire des effets durables.
5. Le schéma devrait pouvoir être réalisé sous la forme de programmes destinés à des pays ou à des régions déterminés et donner la possibilité de privilégier certains objectifs.
6. Le schéma devrait inclure tous les établissements qui peuvent apporter une contribution (y compris les entreprises commerciales) en Autriche et dans le pays partenaire pour conjuguer les efforts de la manière la plus efficace.
7. Les bénéficiaires devraient établir un lien durable avec l'Autriche sans perdre le contact avec leur propre culture.
8. L'image de l'Autriche dans les pays bénéficiaires en tant que "pays ayant un niveau d'éducation élevé dans les domaines scientifique et technique" influencera l'évaluation des produits autrichiens pendant de nombreuses années et aura ainsi parallèlement un effet positif sur les relations commerciales.
9. Il faut accorder aux universités et à leurs services administratifs chargés de la coopération pour le développement un rôle prépondérant et une large autonomie en ce qui concerne la planification, la prise des décisions et l'exécution des projets.
10. Le financement des projets doit être assuré pour des périodes plus longues (au moins cinq ans) et les différents volets des projets doivent former un tout cohérent; il faudrait optimiser les apports du point de vue de l'efficacité et des coûts.

MISE EN OEUVRE

1. Modélisation des niveaux de coopération successifs

L'application du schéma aux différents pays en développement suppose plusieurs niveaux de coopération pour le développement de l'enseignement. D'une part, il doit être adapté aux besoins effectifs du pays considéré (= demande), aux contributions que l'Autriche peut apporter à l'heure actuelle (= offre) et à l'utilisation pratique des connaissances transférées, et d'autre part, il devrait être élaboré à partir d'une analyse de la situation économique et du niveau des établissements d'enseignement dans le pays bénéficiaire.

La coopération pour le développement de l'enseignement devrait en principe reposer sur un programme comprenant plusieurs niveaux; on analyse la situation du pays en développement considéré en tenant compte de ses besoins spécifiques et des conditions locales et on détermine ensuite les niveaux applicables à ce pays.

On donne ci-après un bref aperçu du programme de coopération et de ses différents niveaux en utilisant les abréviations suivantes pour simplifier l'exposé :

PB ... Pays bénéficiaire
AP ... Apports
L ... Lieu où le projet doit être exécuté
PPD ... Pays peu développés (PB à faible revenu)
PMA ... Pays les moins avancés (pays les "plus pauvres")
PMD ... Pays moyennement développés (PB à revenu intermédiaire)
A ... Autriche
FV ... Frais de voyage
CI ... Collaboration(s) interuniversitaire(s)
GV ... Groupe visé

Comme il a été indiqué plus haut, il faut analyser séparément la situation de chaque pays en développement pour déterminer les niveaux applicables; il est ainsi possible que, dans certains cas, on assigne des niveaux de coopération élevés à des pays très peu développés pour tel ou tel aspect. Ces cas seront néanmoins l'exception plutôt que la règle.

NIVEAUX

Niveau A : Ecoles techniques et professionnelles, écoles de tourisme

L : PB

GV : PMA, PPD; en cas d'utilisation régionale : PMD

AP : Construction d'établissements, matériel, bourses locales, enseignants

Niveau B : Universités - niveau de la licence

L : PB si possible, autre PMD, A uniquement dans des cas exceptionnels

AP : Bourses locales, bourses sud-sud, bourses A + FV

Niveau C : Universités - niveau de la maîtrise

L : PMD ou A (formation en alternance uniquement, en particulier dans le cadre de CI)

GV : PPD, PMD

AP : Bourses locales, bourses sud-sud, bourses A + FV, professeurs invités

Niveau D : Universités - niveau du doctorat

L : A, PMD également lorsqu'il existe une CI (programmes de formation en alternance)

GV : PMD, et PPD/PMA à titre exceptionnel

AP : Bourses A + FV, matériel de base après l'achèvement du projet (pour les PMA/PPD), professeurs invités

Niveau E : Etudes de haute spécialisation/après le doctorat

E1 : Cours

L : PD ou A, GV : PPD, PMD

AP : Frais d'études/bourses/FV/enseignants

E2 : Recherche (après le doctorat)

L : A, GV : PMD, AP : bourses A + FV, enseignants

2. Programmes destinés à des pays déterminés

Pour les pays prioritaires, il faudrait élaborer une série complète de propositions en fonction des besoins locaux et du niveau de développement. D'autres pays de la région devraient être inclus dans ces programmes en tant que partenaires et/ou bénéficiaires (et pour fournir des services selon les possibilités, par exemple : PMD pour PPD ou PMA). Dans certains PB ayant une situation géographique privilégiée, des "Centres autrichiens" spéciaux opérant à l'échelle de la région peuvent être créés en coopération avec les partenaires locaux pour promouvoir l'enseignement.

La désignation des pays et régions prioritaires devrait tenir compte des apports disponibles du côté autrichien car la coopération pour un développement viable dans le domaine de l'éducation exige des relations suivies avec les

établissements appropriés dans le pays en développement bénéficiaire. Par conséquent, l'ordre de priorité devrait être établi en consultation avec les établissements qui fournissent les prestations (universités). La deuxième langue de ces pays doit également être prise en compte pour élargir l'assistance offerte par l'Autriche (qui, à l'heure actuelle, est disponible principalement en anglais).

3. Assurer des effets durables et des liens solides avec l'Autriche

Boursiers du Gouvernement autrichien :

Des aides seront accordées aux étudiants du pays bénéficiaire sous la forme d'un "parrainage"; elles seront maintenues automatiquement au niveau suivant lorsque les étudiants auront bien terminé leurs études au niveau antérieur et sur leur demande.

4. Prévenir la décentralisation

L'aide devrait être accordée si possible dans le pays d'origine ou dans un autre pays apparenté de la région, sous la forme de bourses utilisables à l'échelon local, régional (sud-sud) ou pour des formations en alternance. Ce type d'aide a également l'avantage d'être moins onéreux qu'une prise en charge pour des études en Autriche.

5. Etablissements chargés d'exécuter les programmes

Pour tout ce qui touche à l'enseignement supérieur, à l'exception des écoles professionnelles, les tâches seront assumées essentiellement par les universités autrichiennes, l'Académie autrichienne des sciences et les établissements apparentés. Par conséquent, il faudrait les consulter systématiquement et demander leur assentiment lorsqu'on envisage ou lorsqu'on applique des mesures quelconques, car ce sont eux qui feront le travail proprement dit et qui détermineront le succès des programmes.

Pour exécuter et gérer ces programmes, il faudrait doter ces établissements de moyens financiers à long terme.

Les organes ci-après seront chargés d'exécuter les programmes dans leur ensemble :

1. Il sera créé un comité permanent ("Conseil de la coopération pour le développement de l'enseignement") composé de représentants de la Conférence des recteurs autrichiens et/ou de représentants des universités (4-5), du Ministère fédéral des sciences et de la recherche (1-2), de l'Académie des sciences et du Département de la coopération pour le développement au sein du Gouvernement fédéral, qui sera chargé de gérer le "plan directeur" et d'élaborer tous les programmes. Il pourra, au besoin, consulter des experts pour des programmes ou sur des sujets particuliers.

2. Pour les pays ou les régions prioritaires, on désignera des représentants spéciaux (professeurs d'université ou maîtres de conférence) qui coordonneront tous les programmes avec les établissements administratifs locaux et se rendront

régulièrement dans le pays concerné à cette fin - au moins une fois par an - et qui participeront également au processus de sélection des boursiers. Ces représentants spéciaux seront nommés par la Conférence des recteurs. S'il y a lieu, le comité pourra leur déléguer un pouvoir de décision (conformément au paragraphe 1) pour des problèmes particuliers et ils travailleront en collaboration avec les autorités qui représentent l'Autriche dans le pays concerné et prêteront leur concours à ces autorités pour les questions touchant l'enseignement.

3. En tant qu'organisme coiffant toutes les universités autrichiennes, l'Oesterreichischer Auslandsdienst (OAD) gèrera tous les programmes de bourses et d'études ainsi que les arrangements matériels connexes concernant l'infrastructure et assumera la fonction de "vecteur des projets" pour tous les projets universitaires, l'exécution de ceux-ci n'étant pas confiée directement à la Conférence des recteurs, aux universités et aux établissements subsidiaires.

4. La Commission de la coopération pour le développement de l'Académie autrichienne des sciences sera chargée de financer des projets déterminés et, s'il y a lieu, d'examiner des demandes pour des projets.

6. Mesures prévues dans les programmes

La réalisation du schéma comprend les mesures suivantes qui permettront de garantir l'efficacité des projets individuels et collectifs, des collaborations interuniversitaires ou des projets destinés à des pays déterminés.

Etablissements d'enseignement supérieur non universitaires

* Création d'écoles techniques professionnelles dans les régions prioritaires en coopération avec des établissements autrichiens équivalents et agrandissement des locaux;

* Renforcement de la collaboration entre les établissements;

* Octroi de bourses locales et sud-sud à des candidats qualifiés;

* On pourrait envisager d'appuyer la création d'écoles supérieures spécialisées (comparables aux "Fachhochschulen" allemandes) dans les pays en développement qui viendraient après les écoles professionnelles et constitueraient un maillon intermédiaire entre les établissements non universitaires et les universités.

Universités

a) Programmes de bourses universitaires

* Redéfinition et renforcement du programme de bourses organisé dans le cadre du dialogue Nord-Sud : planification pour plusieurs années successives, augmentation du nombre de boursiers, attribution des bourses gérée par les organismes d'exécution (OAD) ou les universités, prise en charge des frais de voyage, fourniture du matériel de base pour les anciens étudiants des PPD/PMA qui ont obtenu leur doctorat dans une université autrichienne pour leur permettre de poursuivre leurs travaux dans leur pays d'origine, organisation de

congés dans les foyers pour les étudiants qui effectuent des séjours de plusieurs années en Autriche;

* Programme de bourses sud-sud;

* Programme de bourses locales;

* Possibilités de logement suffisantes dans les résidences universitaires autrichiennes pour tous les boursiers;

* Accroissement des subventions au-delà de ce qui est prévu dans le programme du dialogue Nord-Sud pour les étudiants des pays bénéficiaires (bourses auxiliaires);

b) Collaborations interuniversitaires

* Création d'un budget permanent et autonome au Département fédéral de la coopération pour le développement pour toutes les collaborations établies avec des universités de pays en développement;

* Priorité à accorder aux projets de coopération pour le développement soumis par les universités au Département fédéral de la coopération pour le développement;

* Octroi de bourses spéciales aux Autrichiens qui souhaitent acquérir une formation complémentaire dans un pays en développement dans le cadre d'une collaboration interuniversitaire en vue de former de futurs spécialistes de la coopération pour le développement en Autriche;

c) Etudes de haute spécialisation

* Organisation de cours de haute spécialisation d'une durée comprise entre plusieurs semaines et deux ans spécialement axés sur l'application pratique des connaissances qui permettent d'améliorer l'infrastructure et la qualité de la vie dans les pays en développement (sanctionnés par un diplôme complémentaire);

d) Cours sur la coopération pour le développement

* Organisation de cours sur la coopération pour le développement dans toutes les facultés et organisation de séminaires interdisciplinaires;

* Mise en place d'un programme d'études débouchant sur un diplôme de spécialiste de la coopération pour le développement dans une université autrichienne;

* Organisation de conférences, de séminaires, d'excursions sur la coopération pour le développement et/ou création de filières d'études de troisième cycle sur la coopération pour le développement dans des universités autrichiennes;

e) Création de "centres autrichiens"

Des centres d'enseignement locaux seront créés dans les pays ou les régions prioritaires et gérés en collaboration avec les universités locales; outre le matériel de base, les traitements du personnel et les frais d'entretien seront pris en charge;

f) Participation à des réseaux internationaux

Gérés par des établissements éducatifs comme les instituts de recherche et les universités des Nations Unies dans les pays en développement;

g) Aide aux étudiants des pays en développement

* Renforcement et élargissement du réseau de consultants géré par l'OAD pour aider les étudiants qui rencontrent des difficultés dans leurs études ou leurs projets, fournir des informations, résoudre des problèmes et veiller au bon déroulement des études - quel que soit l'établissement d'accueil scientifique;

* Recrutement de "tuteurs" autrichiens parmi les étudiants pour la période initiale (arrivée en Autriche, accomplissement des formalités officielles, initiation à la vie universitaire);

* Création d'un fonds de secours pour une assistance à court terme;

h) Collaboration avec les entreprises commerciales

* Création d'un comité pour établir des contacts entre les universités et les entreprises commerciales en vue de projets d'éducation communs;

* Mise en place d'un programme de bourses spéciales pour des projets d'éducation, gérés conjointement par des universités et des entreprises commerciales;

i) Mesures concernant l'infrastructure en Autriche

* Réservation de chambres universitaires pour les étudiants des pays en développement, y compris ceux qui ne reçoivent pas de bourses;

* Réservation de chambres d'hôtel à prix modéré pour les conférenciers des pays en développement qui effectuent des séjours de courte durée;

* Organisation d'activités sociales pour faciliter les contacts entre les universitaires autrichiens et ceux des pays en développement.
